



PROJET D'ECOLE

2020 – 2023

LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES

UN PROJET PLANIFIE SUR L'ECOLE DU SOCLE DE LA MATERNELLE AU COLLEGE

Démarche – Documents d'aide à l'analyse

Circonscription

Collège de secteur

Ecoles concernées (maternelle, élémentaire, primaire, RPI)	Adresse, téléphone, mail	Nombre de classes	Nombre d'élèves

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 fait obligation à chaque école d'élaborer un projet qui définit « les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux ». (Circulaire no 90-039 du 15.02.1990).

Il précise les activités scolaires prévues à cette fin. Il indique les moyens particuliers mis en œuvre pour prendre en charge les élèves issus des familles les plus défavorisées.

Il fait l'objet d'une évaluation.

Le directeur coordonne l'élaboration du projet d'école. Il veille à ce qu'il soit en cohérence avec les priorités académiques et qu'il prenne en compte les spécificités de l'école. Il s'assure que le projet d'école prévoit un dispositif d'évaluation pour sa mise en œuvre et en assure un suivi régulier.

